

NON

À

SAMEDI 17 JUIN

14H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
(DÉPART RUE INKERMANN)

LILLE

LA LOI

DARMANIN

POUR
UNE POLITIQUE
MIGRATOIRE
D'ACCUEIL



CONTRE LA VISION XÉNOPHOBE, DÉSHUMANISANTE ET RÉPRESSIVE DES MIGRATIONS, CONTRE LA NÉGATION DES DROITS LES PLUS FONDAMENTAUX DES ÉTRANGER.ES

Le projet de loi sur l'asile et l'immigration annoncé par le gouvernement à l'été 2022 s'inscrit dans une surenchère discriminatoire à l'encontre des personnes de nationalité étrangère. Ce projet renforce la double logique utilitariste et répressive au mépris des droits les plus fondamentaux des personnes étrangères, pour radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives.

Au-delà du volet répressif extrêmement dangereux du projet de loi (systématisation et facilitation des mesures d'expulsion du territoire et d'interdiction de retour, renforcement de la double peine, etc.), c'est à un ensemble de droits que le gouvernement s'attaque :

Précarisation de l'accès au séjour, à l'asile, au regroupement familial et aux droits sociaux y compris pour des personnes étrangères parfaitement installées sur le territoire et bénéficiant de titres de séjour de longue durée. Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreux-ses étranger-es, le droit du séjour et le droit d'asile vont être encore plus restreints, pour empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire, celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique... Les droits protégés par les conventions internationales sont bafoués, les droits des étranger-es sont de plus en plus précarisés.

Nous réclamons que :

- Soit mis un terme à la politique d'enfermement, de répression, de criminalisation des étranger-es : Non aux CRA, aux barbelés, aux harcèlements aux frontières, aux expulsions, à la double peine...
- Le droit d'asile et le droit au séjour soient respectés et appliqués de manière pleine et entière. Non au juge unique en CNDA, non à la dématérialisation...
- Les droits fondamentaux, droit de vivre en famille, droit à la santé, accueil des femmes et des personnes LGBTQIA, des enfants, soit respectés : les étrangers ne sont pas une population de seconde zone soumise à l'arbitraire du pouvoir, ni du patronat.

Des chantiers des JO aux aides à domicile, des entrepôts de Chronopost ou DPD aux livreurs-euses : égalité des droits pour les travailleurs-euses Sans Papiers !

Des dizaines de milliers de "Sans-papiers" travaillent, cotisent et participent à la vie de nos villes, villages et quartiers. Ils et elles participent à la richesse culturelle, sociale et économique de notre pays. Pourtant, ils et elles sont entravés-es dans leur accès aux droits, en particulier du fait de ne pas avoir de titre de séjour. L'hypocrisie est totale quand les critères nécessaires pour obtenir un titre de séjour reposent sur des preuves de séjour et de travail... illégaux. Les politiques migratoires menées depuis des décennies induisent des conditions de travail et de vie indignes et se fondent sur une vision essentiellement utilitariste et raciste des personnes migrantes qui sont considérées comme de la main d'œuvre sous-rémunérée, exploitable et corvéable. Qu'ils et elles soient maintenu-es (dans leur grande majorité) dans l'illégalité ou qu'ils et elles soient régularisé-es selon des conditions de précarité garantissant leur surexploitation !

Les projets du gouvernement actuel précariseraient davantage encore la majorité des Sans-papiers maintenu-es dans l'illégalité et créeraient, pour une infime minorité, un nouveau titre de séjour dégradé n'ouvrant droit qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits "en tension".

Les femmes sont particulièrement vulnérables du fait de leur isolement dans les secteurs de du nettoyage, de l'hôtellerie et des services à la personne. Éparpillées, quasiment sans possibilité de rencontrer des collègues, ou des syndicats pour se défendre, elles sont la proie de pressions, chantages et abus des employeurs. Les demandeurs et demandeuses d'asile n'ont pas le droit de travailler dès leur arrivée sur le territoire contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens et contrairement à ce que préconise le Haut-commissariat aux réfugiés. Les personnes qui travaillent pour les plateformes notamment de livraison et qui sont de « faux » entrepreneurs-euses individuel-les sont contraint.es à la clandestinité alors qu'ils et elles travaillent dans un secteur en tension.

Nous affirmons que :

- Les travailleurs et travailleuses comme toutes les personnes qui vivent sur le territoire doivent bénéficier des mêmes droits quelle que soit leur nationalité, leur statut, leur genre.
- Toutes les personnes migrantes doivent avoir un accueil digne avec des moyens à la hauteur des besoins (ouvertures de postes, places, guichets...) comme cela a été fait pour les Ukrainiens et Ukrainiennes. Cet accueil doit garantir l'accès et le droit au travail.
- Les travailleurs et travailleuses migrant-es versent des cotisations sociales (chômage, sécurité sociale, retraites) et payent des impôts. Pourtant ils et elles ne bénéficient que très peu voire pas du tout de ces droits. L'UCIJ soutient la campagne Racket sur les cotisations sociales et les mobilisations prévues le 8 juin, dernier jour de la campagne déclarative des impôts 2023.
- Tou-te-s les travailleurs et travailleuses migrant-es et leur famille doivent pouvoir obtenir un titre de séjour de plein droit avec une simple preuve de la relation de travail ou une promesse d'embauche.
- Tou-te-s les jeunes majeur-es doivent avoir accès à des formations générales ou professionnelles comme à des contrats d'apprentissage, en fonction de leur niveau de compétence, poursuivre les parcours engagés, et plus largement poursuivre la vie qu'ils et elles ont entamée en obtenant un titre de séjour protecteur et stable.
- Tou-te-s les jeunes qui le souhaitent doivent également avoir accès à l'enseignement supérieur dans les mêmes conditions, notamment tarifaires que les ressortissant-es de l'Union européenne.
- Nous soutenons toutes les luttes et toutes les grèves des travailleurs/euses Sans papiers comme celle des travailleurs de Chronopost et DPD qui dure depuis plus de 18 mois

A Lille, le préfet Georges-François Leclerc semble avoir pris de l'avance sur ces projets et applique déjà une politique indigne de harcèlement et de non-respect des droits : contrôles aux faciès, dématérialisation, délais de réponses qui fabriquent des sans-papiers, non délivrance des récépissés, systématisation des OQTF, enfermement au CRA...

RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS – ÉGALITÉ DES DROITS – RESPECT DU DROIT D'ASILE